

Le Lien Municipal al liamm

N° 26 – ANNEE 2017

Le mot du Maire:

Cet été, ma principale préoccupation sera la revitalisation du bourg, avec l'espoir de solutions en octobre.

Camléziens et Camléziennes, votre avis m'intéresse.

Bel été à toutes et à tous, au soleil...et bonnes vacances.

Cordialement.

Pierre-Yves Droumaguet



Infos mairie

HEURES D'OUVERTURE DES SERVICES

MAIRIE : de 8 h 00 à 12 h 00 du Lundi au Vendredi

: de 13 h 30 à 17 h 30 le Mardi
: de 14 h 00 à 16 h 30 le Mercredi
: de 9 h 10 à 12 h 00 le Samedi

☎ 02.96.92.75.41 ☎ 02.96.92.82.54

Adresse courriel : mairie.camlez@wanadoo.fr

Site internet : camlez.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

de 9 h 10 à 12h00 Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : le samedi de 11h00 à 12h00 à la salle d'animation, Route de Pont Losquet.

(Le prêt des livres est gratuit)

CYBERCOMMUNE : les sites sont à Penvénan et Tréguier. Infos au ☎ 02.96.92.33.46

Adresse courriel : cvh-espace@cc3r.com

Ecole Publique : ☎ 02.96.92.74.70

INFORMATIONS CCAS

Le repas des anciens du 11 novembre 2017 est offert aux personnes de 65 ans et plus.

Merci de s'inscrire en octobre, en mairie.

Le CCAS offrira une calculatrice aux élèves camléziens entrant en sixième en septembre 2017.

Inscrivez-vous en mairie, merci.

TRO*GLAZ est un service de transport à la demande de Lannion Trégor Communauté(LTC)

Du mercredi au samedi de 9h à 17h30.

Il suffit de s'inscrire en mairie et de remplir les conditions requises (Quotient familial, etc...), il vous suffit d'appeler au ☎ 0810 22 22 22.

Un taxi conventionné sera mis à votre disposition.

Une sortie collective est programmée fin-août ou début septembre, organisée par le CCAS communal, destinée aux anciens et moins anciens de la commune ...

Renseignements et inscriptions en mairie.

Un éclairage sur le collectage des textiles sur la voie publique au point propre du Calvary.

Le coin propre situé route du Calvary semblait être un peu mieux respecté par les usagers, mais parfois certains laissent encore traîner quelques encombrants ou bouteilles surtout en fin de semaine ! Cette amélioration doit se confirmer,

Merci à tous d'y mettre du sien !

C'est aussi l'occasion de vous rappeler, à vous, camléziennes et camléziens que cet endroit est aussi un dépôt de textiles, un conteneur blanc y est installé par l'entreprise RETRITEX.

Ainsi en 2016, 1,4 tonne de textiles a été collectée sur la commune de Camlez, soit 1,5 kg/habitant.

Quand on sait que l'objectif est de recycler 7kg/habitant au niveau national, il y a encore de la marge et donc des efforts à faire pour approcher cet objectif.

Les vêtements et chaussures liées par paires, sont triés par l'Association Emmaüs Action Ouest qui se trouve à Pontivy. Les textiles, linges de maison et vêtements (sauf sales ou mouillés) collectés doivent être conditionnés en sacs en plastique fermés de 30 litres pour éviter l'humidité, faciliter le travail des collecteurs, et déposés dans le conteneur qui se trouve près de la colonne à verre, ainsi que la maroquinerie, sacs en cuir, par exemple...

Ainsi 17 tonnes sont triées chaque jour sur place à Pontivy dont plus ou moins 40% sont transformés en chiffons d'essuyage ou isolant appelé le « Métisse » à partir de vieux jeans, coton et velours. La « crème », c'est-à-dire les vêtements utilisables sont vendus dans les boutiques Emmaüs de Lorient, Auray, etc. Les autres servent à alimenter les fours de cimenteries.

La collecte de textile constitue une solution adaptée et gratuite pour la collectivité. Elle permet aussi la création d'emplois durables dans les territoires (70% des salariés sont des personnes en insertion) et apporte une réponse concrète aux grands enjeux environnementaux.

Alors, n'hésitez pas, participer à cette collecte est un geste citoyen et humanitaire. Merci d'avance de votre participation.

LES FRELONS ASIATIQUES La commune et la Communauté LTC versent une participation pour la destruction (10€ par nid primaire, 25€ par nid secondaire), le reste étant à la charge du propriétaire. Il est indispensable de signaler en mairie tout nid repéré sur la commune pour bénéficier des aides. Le référent communal vérifiera l'identification, remplira une fiche et fera appel à un professionnel pour votre sécurité, et de plus, vous participerez ainsi au suivi évolutif de l'invasion. Les communes de LTC transmettront chacune le bilan annuel du nombre de nids détruits ou repérés. **Si vous hésitez sur l'identification des insectes, une feuille est insérée dans ce bulletin pour vous aider.**



Le Marathon passera par Camlez

Avis aux amateurs !

Le départ sera donné à 9h00 du port de Paimpol, le dimanche 1^{er} Octobre 2017, l'arrivée sera jugée sur l'esplanade de la douane à Perros-Guirec.

Les inscriptions sont ouvertes sur les 3 options de courses qui couvriront les 42,195 km.

La distance sera réalisable seul, en relais à 2, ou en relais à 4.

A la demande de l'association Objectif Autonomie, qui porte le projet, les 13 communes traversées ont toutes données leurs accords. Elles participent activement à l'organisation de l'épreuve et de sa logistique, afin que cette compétition sportive soit une belle fête pour tous, coureurs comme spectateurs.

La course traversera le bourg de Camlez, depuis le pont neuf jusqu'au rond-point de St Nicolas en empruntant la D75, pour prendre la direction de Penvenan par la D31.

Un ravitaillement pour les coureurs ainsi qu'une animation sont prévus près de l'église (25^{ème} km) pendant la course.

Pour la traversée de l'épreuve sur notre commune, 18 intersections, carrefours ou rond-point devront être sécurisés pour assurer le bon fonctionnement de la course. Des bénévoles pour le ravitaillement, des signaleurs pour sécuriser le circuit se sont déjà manifestés **et il reste encore des places pour nous aider et faire partie de cette grande manifestation.** Toutes les personnes seront les bienvenues pour apporter leur soutien à l'événement, vous pouvez ainsi vous inscrire à la mairie.

Retrouvez toutes les informations du marathon sur <http://www.marathon-objectifautonomie.bzh>

Le parcours ▼



L'Entente Sportive du Rudonou (ESR) a fêté ses quarante ans et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) en a profité pour inaugurer les nouvelles tribunes au deuxième terrain.

Créé en 1977, sous l'égide d'Augustin Olivier, alors maire de Coatreven, l'ESR présidée actuellement par François Le Goff. Aidé de son équipe de bénévoles, ils ont organisé des matchs disputés par d'anciens et actuels joueurs du club. Ils ont proposé une structure gonflable aux plus jeunes, des jeux d'adresse aux visiteurs. La journée s'est conclue par un repas agrémenté d'une animation musicale. **Ambiance garantie.**

L'inauguration de la tribune a permis de rendre un hommage appuyé à Christian Le Cozannet qui a tant apporté au club des « Poatred ».



▲ Les maires des 4 communes, les autorités et Gildas Guiomar, président du Sivu.

▲ L'occasion d'un hommage à Christian, alias coza

NOS ASSOCIATIONS

Les subventions communales et communautaires de fonctionnement.

Un grand principe : les subventions de fonctionnement communales et communautaires allouées ne peuvent pas être cumulées pour une même association.

Les subventions communales de fonctionnement sont à déposer en mairie. Elles sont examinées par la commission des finances qui propose leur validité et le montant, selon les bilans financiers de l'année écoulée et les budgets prévisionnels. Puis elles sont votées en Conseil municipal lors du vote du budget communal, en mars habituellement. Merci de présenter les demandes en début d'année.

Les subventions communautaires, de Lannion Trégor Communauté (LTC)

Celles dépassant 10 000 euros sont présentées et discutées en exécutif, en bureau communautaire, avant d'être votées en Conseil Communautaire.

Les autres sont présentées dans les Commissions concernées par les services financiers de la communauté. En ce qui concerne les subventions sportives et culturelles, par exemple, un courrier accompagné d'une fiche à compléter est adressé aux Associations du territoire connues des services, mais les nouvelles Associations peuvent se faire connaître auprès de LTC et prétendre à une subvention selon des critères bien définis. Les critères d'éligibilité ayant été fixés auparavant dans chaque communauté avant la fusion, les commissions respectives proposent leur validité ou non, ainsi qu'un montant, puis elles sont votées en Conseil Communautaire.

La SCHLITTE, Comité de Jumelage en déplacement en Alsace

Du 18 février au 26 février 2017, 27 camléziens se sont rendus chez leurs jumeaux alsaciens de Griesbach-Au-Val. Au programme, ski au Schnepfenried, où grâce aux nombreux bénévoles, les plus petits ont vite appris à glisser et les plus grands eux se sont perfectionnés. Les bretons étaient accueillis dans des familles alsaciennes comme le veut la tradition. La bonne humeur était au rendez-vous avec évidemment la promesse de se retrouver en 2018, à Camlez cette fois.

▼ Un groupe de skieurs



▼ Les amis regroupés lors d'une réception



Les chasseurs et le comité des fêtes ont animé le pardon de Saint Trémeur



TARIFS COMMUNAUX POUR 2017

PHOTOCOPIE			
Format A4	0,35 €	Format A3	0,55 €
Format A4 recto verso	0,70 €	Format A3 recto verso	1.10 €
Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A4 : 0.15 €	Asso. Comm. RSA Dem.emploi.	A3 : 0.25 €
recto verso	A4 : 0.30 €	recto verso	A3 : 0.50 €
SALLE POLYVALENTE			
Location pour <u>Camléziens</u> : majoration de 20% si midi & soir ou soir & midi. Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03			
Apéritif, exposition, goûter	52.64 €	Repas	138.66 €
Repas d'association communale/Rudonou	106.42 €	Arbre de Noël	Gratuit
Réunion	gratuit	Nettoyage de la salle	47.84 €
Chauffage pour apéritif, exposition, goûter	23.87 €	Chauffage pour repas	42.97 €
SALLE POLYVALENTE			
Location pour <u>extérieurs à la commune</u> : majoration de 20% si midi & soir ou soir & midi. Majoration d'office du chauffage entre le 1/11 et le 31/03			
Apéritif, exposition, goûter	106.42 €	Repas	245.06 €
		Arbre de Noël	159.02 €
Réunion	67.68 €	Nettoyage de la salle	65.17 €
Chauffage pour apéritif exposition, goûter	34,56 €	Chauffage pour repas	53.55 €
A chaque location, une caution de 200 € est demandée en cas de dégradations et une caution de 100€ en cas de défaut de ménage, ainsi que 31 € d'arrhes pour les Camléziens ou 80 € pour les extérieurs.			
CONCESSION AU CIMETIERE			
Trentenaire	139 €	Cinquantenaire	218 €
CAVEAU PROVISOIRE (forfait)			
	46 €		
CAVE-URNE			
aménagement + concession	20 ans 582€	30 ans	621€

Compte administratif 2016 et budget primitif 2017 votés lors de la séance du 28 mars

En fonctionnement : Les dépenses de l'exercice 2016 sont de 402 065 €, les recettes de 504 331 € avec un report de 12 838 € soit un excédent de 115 104 €.

En investissement : Les dépenses pour 2016 se montent à 265 159 €, les recettes à 126 439 € et un report de 136 976 €, soit un déficit de 1744 €.

Le résultat global pour 2016 est donc de + 113 359 €.

Le Conseil Municipal décide du virement de **61 115 € en section d'investissement**, l'affectation de 53 988 € en réserves complémentaires, ce qui se traduit par le report de la totalité de l'excédent de fonctionnement en investissement, **soit la somme de 115 103 €.**

Monsieur le Maire propose le maintien des taux des taxes principales communales : Taxe d'habitation, 10.86 %, Taxe foncière bâtie, 15.92% et Taxe foncière non bâtie 49.45% pour 2017. Le budget primitif pour 2017 est proposé en équilibre à hauteur de 492 600 € en fonctionnement et 203 654 € en investissement (y compris avec les crédits reportés).

Ce budget primitif modeste permettra de saisir d'éventuelles opportunités.

Des travaux prévus pour bientôt

Les travaux de voirie du programme 2017 doivent débiter en juillet, alors que le chantier d'interconnexion des réseaux d'eau est prévu en septembre prochain du Rhun à Petit Paris via le Luzuron.

Qu'est-ce que c'est ?

Le CLA (Contrat local d'animation) est une association (loi 1901) d'élus et de parents bénévoles créée à l'initiative des communes de Camlez, Coatreven, Kermaria-Sulard et Trézény.

Son objectif est de proposer des activités sportives, manuelles ou culturelles à tous les enfants et adolescents résidants ou scolarisés dans une des quatre communes du Rudonou ainsi que du territoire de l'ex-CCHT (Communauté de Communes du Haut Trégor) intégré aujourd'hui dans LTC (Lannion Trégor Communauté).

Grâce aux subventions, les tarifs proposés sont attractifs, afin que ces activités soient accessibles au plus grand nombre.

Pour faciliter l'accès à certaines de nos activités, un service de transports par car est assuré au départ des 4 communes pour rejoindre l'Équitation (Mihy-Tréguier), la voile (Port Blanc) ou encore la patinoire de Languieux.



Vacances d'automne & Hiver

Activités en intérieur :
cuisine, couture, arts du cirque, acrobatie,
bowling, patinoire)



Vacances de printemps & été

Activités en extérieur
Voile, équitation, escalade, club de plage,
jardin des mers



Grandes sorties de mai-juin

la récré des 3 curés, planète sauvage, Cobac parc,
Odet Loisirs, Zoo et château de Bourbansais...

Le bureau de l'asso :

Présidente : Dominique LE NORMAND (Coatreven)
Vice-président : Yann CRECH' RIOU (Kermaria-Sulard)
Trésorier : Christophe THEBAULT (Camlez)
Trésorier-adjoint : Frédéric PLET (Trézény)
Secrétaire : Elizabeth LE MOULLEC (Trézény)
Secrétaire-adjointe : Béatrice LE GAC (Kermaria-Sulard)
Déléguée : Marie-Laëtitia DEWEZ-MIJNO (Camlez)
Déléguée : Elodie LE GROUIEC (Coatreven)

2016 en chiffres

- 396 inscriptions
- 130 familles
- Budget de 24 434€
- 203 enfants
- 21 activités

Inscrivez-vous sur www.clarudonou.blogspot.fr,
pour recevoir la plaquette des activités à chaque
nouvelle période.

Quoi de neuf à CAMLEZ

Une borne de recharge pour les véhicules électriques a été installée sur la place du 19 mars au bourg de Camlez. Elle est en service, son raccordement au réseau électrique réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie. Chaque borne de charge a un coût hors taxe de 10 000 euros.



▲ La borne est en service depuis juin



▲ Les employés communaux ont remis en état l'aire de jeux

Du côté des Services Techniques

Un nouvel « Emploi d'Avenir » est venu renforcer l'équipe des employés municipaux: il s'agit d'Alexandre Le Gentil venant de Rospez, 22 ans qui a signé un contrat de 3 ans.



La serre communale a subi des dommages importants lors du coup de vent de février, une nouvelle serre toute neuve a rapidement été installée en urgence pour faire face aux rempotages et bouturages de printemps. ▼

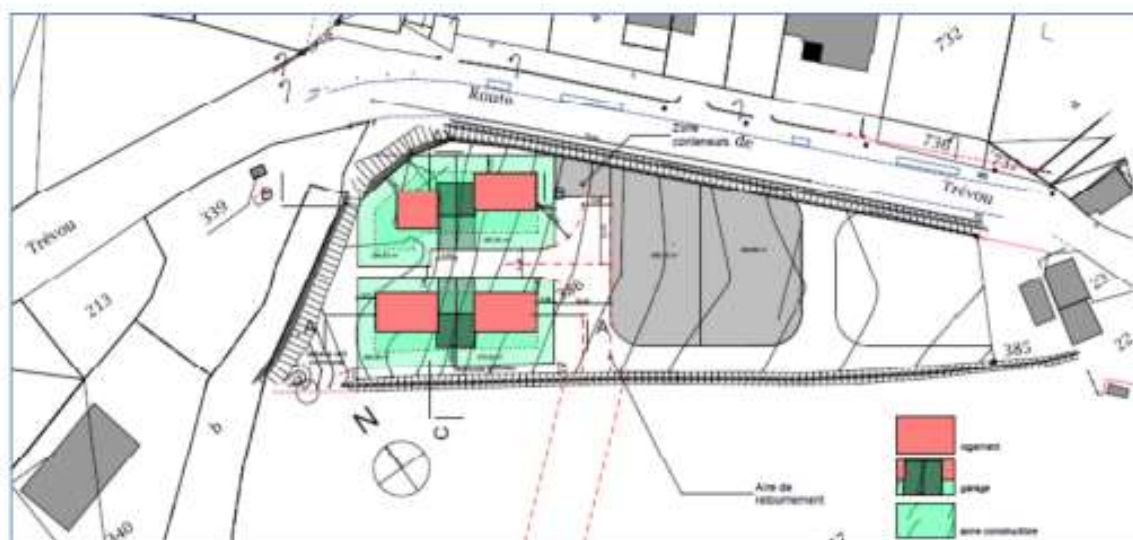


Communiqué :

L'utilisation de plus en plus fréquente du désherbage mécanique (débroussailleuse) le long des voies communales demande aux employés municipaux une grande vigilance. Toutefois, ils ne peuvent tout entendre, ni tout voir à cause du port du casque et de la visière de protection. Si vous les croisez lors de leurs interventions en bordure de route, merci de redoubler vous aussi de vigilance, pour leur sécurité, la vôtre et éviter des désagréments involontairement causés : projections de graviers, poussière, etc... **Respectons-nous les uns les autres**

La construction de 4 logements, Route du Trévou.

Une esquisse avait été présentée en février. L'implantation définitive, retravaillée par Madame Blandine Houssais, architecte du maître d'ouvrage à savoir « Côtes d'Armor Habitat » a été présentée le 02 mai 2017, en présence également des Services de Lannion Trégor Communauté. Il s'agit de 3 appartements T3 de plain-pied et d'un appartement T4, implantés au plus près en direction du hangar communal, afin de conserver trois lots dans la partie haute vers le bourg, pour une utilisation communale ou privative (environ 500 m² par lot).



L'arrivée de la fibre optique sur la commune



Camlez ayant un débit de réseau des plus faible de notre secteur, les élus ont décidé de prioriser notre commune dans le cadre du déploiement du programme « Bretagne Haut Débit » en fibre optique. Afin d'anticiper le déploiement de l'infrastructure (prévue à partir de 2018) et avant la commercialisation des prises (prévue d'ici fin 2019), les habitants de la commune doivent se préparer à être informés d'une campagne d'élagage des arbres proches des lignes téléphoniques actuelles.

En effet, la fibre optique utilisera les infrastructures de génie civil existant du réseau téléphonique, à savoir les fourreaux souterrains pour le bourg de Camlez. Pour le reste de la commune où les lignes sont aériennes, la fibre optique sera installée au dessus de celles-ci, sur les poteaux. Par conséquent, tout propriétaire d'arbres sur le bord des voies communales sera invité à les élaguer dès cet automne.

Les compteurs « Linky » sont en cours de mise en place sur la commune.

La loi de transition énergétique du 18 août 2015 prévoit le remplacement de 35 millions de compteurs classiques en France par des compteurs « Linky » d'ici 2021. ENEDIS (anciennement ERDF), entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité a commencé le remplacement sur Camlez. Ce nouveau compteur souhaité par l'état ne permet pas aux communes d'intervenir au niveau des abonnés car Enedis en possède la propriété unique. **Pour en savoir plus : <http://www.erdf.fr/linky>**